



Bilatérale CGT CMG LYON

RETEX avancement fonctionnaires 2022

Le directeur du CMG de Lyon tient à remercier la CGT pour les échanges lors de la campagne d'avancements des fonctionnaires. La diversité des corps présentés par la CGT a permis un travail de qualité. Un tiers des dossiers proposés par la CGT ont été satisfaits.

La CGT souligne qu'un effort particulier du CMG doit être fait envers les employeurs qui instaurent une règle officieuse de ne bouger qu'une ou deux croix par an sur les CREP. C'est bien au notateur d'apprécier objectivement le travail de l'agent et de le démontrer dans la notation. Les nouvelles lignes directrices de gestion semblent être appliquées mais ne correspondent pas à la vision de la CGT qui a combattu la loi de transformation de la fonction publique.

Il est quand même important de récompenser les agents en fin de carrière, notamment sur les changements de corps C en B les

employeurs centraux (SID, DIRISI, SCA, AAE, AT, etc.) doivent s'imposer pour obtenir plus de postes sur ces avancements.

Concernant le zéro pointé en matière de recrutement pour les **adjoints** et **secrétaires administratifs** (sur concours), le CMG assure ne pas avoir de vision sur l'absence de recrutement et mentionne le manque d'agent de catégorie B.

La CGT a également demandé une attention particulière au sujet des zones restructurés (HIA DESGNETTES et TOUL) en 2023.

Pour la CGT, ces avancements 2022 ont satisfait les agents promus mais il convient de ne pas oublier la majorité de recalés. Des taux d'avancements dignes de l'investissement des personnels et un dégel du point d'indice doit être l'impératif du Ministère.

LYON, le 24 février 2022